



Poitiers le 05 août 2011

NOTICE D'INFORMATION
SORTIE "Vallée du Louron Hautes Pyrénées" (du 07 au 14 janvier 2012)

SEJOUR INITIATION RAQUETTES A NEIGE N° 01CDRP86

La sortie est ouverte aux adhérents des associations de randonnée pédestre de la Vienne affiliées à la FF Randonnée, titulaires de la licence FFRP 2012 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants: 14

Date: du samedi 07 janvier au samedi 14 janvier 2012.

Déplacements: voitures personnelles avec covoiturage.

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur l'initiation à la pratique de la randonnée en raquettes (Demi journée le dimanche, lundi, mercredi et vendredi avec dénivelées de 300m, le mardi et jeudi à la journée avec dénivelées 500 à 600 m). En fonction de l'état d'enneigement, des conditions climatiques, l'ordre des journées et demi journées peuvent être interverties, des randonnées pédestres classiques pourront y être substituées.

Départ, le samedi 7 janvier 2012 dans la matinée pour prendre possession du logement à Val Louron à partir de 16h00. Retour, le samedi 14 janvier 2012, au départ de Val Louron à partir de 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Village club Renouveau « Le Nabias » Val Louron Hautes Pyrénées (148 logements)

Station de Val Louron

65240 Arreau

Tél : 05 62 99 68 51

Le séjour est réservé en pension complète.

Distance : 550 kms de Poitiers et 6h00 de trajet voiture d'après via Michelin.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **372 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin aux repas (café non inclus).
- Pique-nique pour les sorties à la journée.
- Les draps, les couvertures sont fournies par le Centre.
- Le linge de toilette (non changé)
- L'accompagnement des randonnées.
- Un pot de bienvenue
- Les taxes de séjour
- l'adhésion groupe

Ne sont pas compris :

- Le voyage AR, jusqu'à Val Louron et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Le coût de location des raquettes et bâtons (4€ par personne et par jour)
- Les lits faits à l'arrivée
- Le ménage en cours et fin de séjour (à la charge de chacun)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris. N° IM075100382

Comité départemental de la Vienne <http://vienne.ffrandonnee.fr>

c/o OMS 22 Place Charles de Gaulle 86000 POITIERS Tél 05 49 88 93 48 - e-mail : vienne@ffrandonnee.fr

Assurance RCP : MMA 14Bd. Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9. Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr. Association reconnue d'utilité publique.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 4279033800017



INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 5 septembre 2011. **Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150 €** avant le 26 septembre 2011. Le courrier devra être adressé à : M. Pierre Massé 18 rue Jean Dorat 86000 Poitiers.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 26 septembre 2011. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Comité de la Vienne.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CDRP 86 proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS

Acompte de 150 € à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.

Solde du séjour (222€) avant le 01 novembre 2011

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, pour constituer des équipages sous la responsabilité du conducteur de chaque véhicule. (Environ 1100 kms aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- Annulation faite avant le 1 octobre 2011 : restitution des sommes versées.
- Annulation du 1 au 31 octobre 2011 : retenue de l'acompte.
- Annulation postérieure au 1 novembre 2011 : retenue de 100% du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable,...

Une réunion des participants sera organisée vers le 16 décembre 2011 (prise de contact, infos diverses et organisation du covoiturage).

Amicalement,

Le Responsable

PJ: Annexe 12bis: Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11 du Code du tourisme